

Université Djilali Liabés de Sidi Bel Abbés

Vice-Rectorat de la formation supérieure du premier
et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes
et la formation supérieure de graduation

Traitement des demandes de transfert au titre de l'année universitaire 2017/2018

- Dépôt des dossiers au niveau des facultés, du 03 au 07 septembre 2017,
- Traitement des demandes, le 10 septembre 2017,
- Affichage des résultats, le 11 septembre 2017,
- Inscription des candidats retenus, du 12 au 21 septembre 2017.

N.B) Faculté de médecine : - Transferts : 03 au 22 septembre 2017.

- Inscription des candidats retenus : avant le 28 septembre 2017.

Dossier à fournir et conditions d'acceptabilité pour l'étude de la demande de transfert.

1) **Dossier à fournir** :

- imprimé de demande de transfert à retirer, en 03 exemplaires, auprès de la faculté d'accueil,
- copie (recto-verso) du relevé de notes du baccalauréat,
- copies de toutes les attestations d'inscription,
- copie de l'attestation de réinscription de l'année 2017/2018 (l'attestation doit justifier une inscription régulière et ne pas porter la mention, par exemple, « inscrit pour le transfert »),
- copies des relevés de notes de toutes les années antérieures,
- original de l'attestation de non comparution devant le conseil de discipline,
- motif(s) du transfert (changement de résidence, mutation des parents).

N.B : en cas d'acceptation l'inscription ne peut être définitivement validée qu'après présentation du dossier original complet au service la scolarité de la faculté et vérification de l'authenticité de tous les documents pédagogiques.

*** Pour plus d'information veuillez vous adresser aux facultés concernées**